

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission des Affaires générales et résiduares,
de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

Convocation¹

Mardi 13 octobre 2020 – 14h30
Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles
Salle 206

Ordre du jour

- 1. Election du Bureau de la commission (art. 16, § 2 du Règlement – vote)**
- 2. Interpellations et question orale déposées dans le cadre de la thématique des « Jeunes en errance »**

Rapporteurs : Mme Nadia El Yousfi et M. Pierre-Yves Lux

- Interpellations
 - de Mme Delphine Chabbert à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Collège, concernant les jeunes LGBTQI+ en errance
 - de M. Pierre-Yves Lux à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Collège, concernant les « Jeunes en errance » – questions au Collège de la Commission communautaire française suite aux auditions réalisées en commission des Affaires générales et résiduares, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives
 - de M. Petya Obolensky à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Collège, à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, de la Politique d'aide aux personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire, et à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, concernant l'urgence de prendre en main la problématique des « Jeunes en errance »

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard aux mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19, l'accès au Parlement est réservé aux personnes dûment autorisées. Le public peut, dès lors, suivre les débats via le lien <https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/>.

- de Mme Farida Tahar à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, concernant l'insertion sociale des jeunes en errance
- de Mme Viviane Teitelbaum à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale, concernant les « Jeunes en errance »
- Question orale
 - de Mme Nadia El Yousfi à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, concernant les politiques en lien avec l'hébergement des « Jeunes en errance »
- Ordre des travaux

3. Divers

Composition de la commission

Présidence : à désigner

Vice-présidences : à désigner, à désigner

Membres effectifs :

PS : Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu
 Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, M. Pierre-Yves Lux, Mme Magali Plovie
 MR : Mme Aurélie Czekalski, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
 DéFI : M. Emmanuel De Bock, M. Michael Vossaert
 PTB : Mme Elisa Groppi, M. Petya Obolensky

Membres suppléants :

PS : M. Ridouane Chahid, M. Marc-Jean Ghysels, Mme Véronique Jamoulle, M. Mohamed Ouriaghli
 Ecolo : Mme Ingrid Parmentier, Mme Isabelle Pauthier, M. Tristan Roberti, Mme Farida Tahar
 MR : Mme Clémentine Barzin, Mme Viviane Teitelbaum, M. David Weytsman
 DéFI : M. Jonathan de Patoul, M. Marc Loewenstein, M. Christophe Magdalijs
 PTB : M. Youssef Handichi, Mme Stéphanie Koplowicz, M. Luc Vancauwenberge

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).